

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

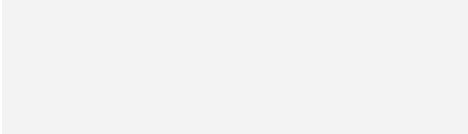
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 148-10, 150-34, 150-35 ET 370-01 ET RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 148-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- Règlement 148-10 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme
- Adoption par le conseil : 20 avril 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 20 mai 2021
- Résumé du Règlement 148-10 :**
- modifier l'annexe 4 « Programme particulier d'urbanisme du Centre-Ville » du règlement 148 concernant le plan d'urbanisme afin de faire une mise à jour des objectifs et des moyens de mise en œuvre du secteur d'intervention 1-3 qui est le « **Le Quartier Buntin** ».
- Règlement 150-34 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- Adoption par le conseil : 18 mai 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 20 mai 2021
- Règlement 150-35 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier les zones P-402 et C-401
- Adoption par le conseil : 20 avril 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 20 mai 2021
- Règlement 370-01 modifiant le Règlement 370 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels
- Adoption par le conseil : 20 avril 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 20 mai 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 mai 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe